



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

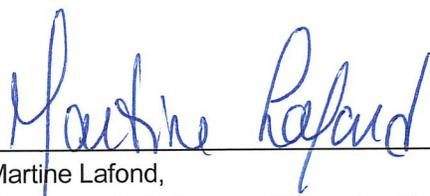
Avis de motion est donné par le conseiller Louis-Vincent Legault, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2024-286 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

L'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au déroulement des séances du conseil.

Le conseiller Louis-Vincent Legault a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2024-286.

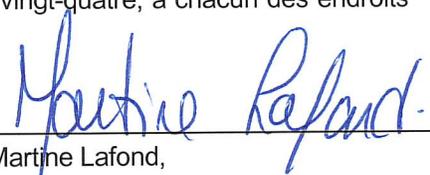
Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 110, rue des Loisirs Saint-Pierre-les-Becquets, sur les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 11 novembre 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le onzième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 novembre 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière